

# CETTE ANNÉE, LES FÊTES DE BAYONNE SONT ANNULÉES



## POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

**DU MERCREDI 29 JUILLET AU DIMANCHE 2 AOÛT  
AFIN D'ÉVITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19,  
LA VILLE DE BAYONNE VOUS INVITE  
À RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :**

**(ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 24.07.2020)**

- **Fermeture des bars et des restaurants à 23h.**
- **Les peñas ne sont pas ouvertes.**
- **Interdiction de la vente d'alcool à emporter à partir de 15h.**  
Pour rappel, la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite, en dehors des terrasses de bars et restaurants, pendant cette période.
- **Interdiction de toute musique sur l'espace public** (défilés, terrasses, podiums, haut-parleurs intérieurs diffusant vers l'extérieur).
- **Interdiction du camping sauvage,** avec mise en fourrière des véhicules des campeurs du fait d'un stationnement irrégulier.
- **Verbalisation systématique des véhicules en infraction** dans tous les quartiers de la ville et à tout moment.